

XXV.
Il presente
le défy à
tous les
Bonzes.

Le Pere le voyant en si belle humeur, luy fit une proposition hardie dont il parut surpris & néanmoins satisfait. *Je supplie*, dit-il, *vostre Majesté, de faire assembler tous les plus doctes Bonzes de vostre Empire & d'avoir le plaisir de me voir disputer contre eux. S'ils me surmontent par raison, je consens d'estre chassé de Meaco & même du Japon, comme un fourbe & un imposteur: Mais si je les confonds devant vostre Majesté, je la conjure de favoriser le bon droit & de m'honorer de sa protection.* Nobunanga se tournant vers les Seigneurs qui estoient autour de luy, leur dit en riant. *Il n'y a que les grands Royaumes qui produisent les grands hommes & les grands esprits.* Puis s'adressant au Pere: *Je ne scay*, luy dit-il, *si les scavans du Japon voudront accepter ce défy: car ils se battent mieux de la main que de la langue. Cependant si l'occasion s'en presente, je tascheray de les engager dans une dispute en ma presence.*

Le Pere après un entretien de deux heures qu'il eut avec luy en presence de plusieurs Bonzes qui enrageoient dans leur cœur, avant que de se retirer le pria de luy faire expedier des Lettres Patentés pour s'établir à Meaco, l'assurant qu'il en feroit voler des coppies dans les Indes, pour y répandre par tout la gloire de son nom & la puissance de ses armes. Ce Prince qui estoit chatoüilleux de ce costé-là, prit plaisir à son discours & témoigna qu'il vouloit enteriner sa requeste. Cependant il ne le fit pas pour lors; mais appellant Vatadono, il luy ordonna de luy faire voir toutes les raretez de son Palais. Le Pere après avoir tout considéré retourna vers Nobunanga & comme il sentit la demangeaison de son esprit, il parut comme enchanté à la veüe de tant de merveilles. Ce qui plut extrêmement à ce Prince: Car le plus grand de tous ses plaisirs estoit, que ses desseins & ses entreprises fussent louées & admirées des étrangers. Ensuite il le congédia avec des marques d'une bienveillance tres-particuliere.

XXVI.
Il visting le
Cubo &
obtient des
lettres d'é-
tablisse-
ment.

Deux jours après Vatadono alla prendre le Pere Froez & le mena chez le Cubo qui le receut aussi fort honorablement: mais il y avoit beaucoup de difficulté à obtenir des Lettres Patentés de Nobunanga, car il faut des sommes immenses pour ces sortes de graces. La ville de Sacay peu de temps auparavant luy avoit donné quarante mille ducats pour un brevet de quatre lignes, & quelques Bonzes luy avoient présenté jusqu'à vingt vergettes d'or pour des lettres d'une tres-petite consequence. Les Chrétiens de Meaco estant avertis de l'embarras où estoit le Pere, firent entr'eux jusqu'à trois vergettes d'argent qu'ils mirent entre les mains de

Vatadono, pour obtenir les Patentés que le Pere desiroit. Il les prit pour ne pas les attrister, mais il en ajouta sept autres du sien qu'il presenta à Nobunanga de la part du Pere Froez, en luy disant, que ce Predicateur estant étranger de naissance & pauvre de profession ne pouvoit faire à sa Majesté un present plus considerable que celui-là, & qu'il n'avoit osé le luy offrir luy-même, le jugeant si peu digne d'un si grand Monarque. Nobunanga entendant ce discours se prit à rire & dit à Vatadono qu'il ne vouloit rien prendre de ce Pere, & qu'il luy donneroit plutôt du sien; qu'il dressast seulement les Patentés & qu'il les signeroit, ce qu'il fit. En voicy la teneur.

Je permets au Pere Louis Froez de faire sa residence dans la ville de Meaco & d'y prescher librement sa Foy. Je défends à toutes personnes de rien attenter sur son Eglise ou sur sa maison. Je l'exempte & je l'affranchis de toutes les charges de la rue où il demeure. Je luy permets encore de s'établir dans tel de mes Royaumes qui luy plaira, sans qu'il puisse estre troublé dans ses fonctions. Que si quelqu'un est assez hardy pour luy faire du déplaisir, qu'il sçache qu'il sentira les effets de ma justice & sera puni comme un rebelle. Il y avoit au bas. *Pour le Pere de la Chréienté, en l'Eglise qu'on appelle de la vraye doctrine.*

Vatadono ayant obtenu ces Patentés de Nobunanga, en obtint de semblables du Cubo, dont le Pere Froez les alla aussi-tost remercier. Il en fut aussi bien receu qu'à la premiere audience. Ensuite il travailla à rebastir l'Eglise où il commença à prescher & à faire ses fonctions avec une joye incroyable de tous les Chrétiens. Le Palais enfin estant achevé, Nobunanga y logea le Cubo, & comme le défunt avoit dépouillé le Dairi du gouvernement de l'Empire & ne luy avoit laissé qu'un titre d'honneur imaginaire, Nobunanga à son exemple fit dessein de retenir pour soy les sept Royaumes situez dans la principale Isle du Japon qu'on appelle la Tence ou Goguinay qui est le propre domaine de l'Empire, & de n'en laisser au Cubo que le nom & le titre. Avant que de partir pour s'en retourner en son Royaume de Boari, il nomma Vatadono son Lieutenant General ou Vice-Roy & voulut que pendant son absence tout fût réglé par ses ordres.

Le Pere Froez ayant appris cette nouvelle, fut aussi-tost avec les principaux Chrétiens de la Ville feliciter Vatadono de sa nouvelle charge & le remercia de tous les biens qu'il faisoit & qu'il procuroit à la Religion. Le Vice-Roy les retint tous à dîner.

avec luy & pendant le repas il leur dit qu'il avoit rendu de bons offices au Dairi auprès du Cubo & de Nobunanga, & qu'il n'attendoit pour reconnoissance de ses services que des Lettres Patentés pour l'établissement du Pere. *Je ne scay*, repartit le Pere, *comment reconnoistre toutes les graces dont vous nous comblez, qu'en priant Dieu comme je fais continuellement, de vous éclairer de ses lumieres & de vous rendre Chrétien, pour recevoir dans le Ciel la recompense de vos bienfaits. Il y a long-temps*, repliqua Vatadono, *que je le suis dans mon ame, je n'attends que la commodité de me faire instruire pour en faire profession publique: mais la multitude de mes occupations & la grandeur des affaires où vous me voyez engagé, m'en a empêché jusqu'à présent: j'espere bien-tost contenter mes desirs & les vostres.*

XXVII.
Dispute du
Pere Froez
avec un
Bonze.

Pendant que la Religion alloit comme un vaisseau sur une mer tranquille à pleines voiles, Satan excita une nouvelle tempeste par le moyen d'un Bonze qui la pensa submerger. Ce Bonze avoit nom Noquioxumi. C'estoit un homme sans étude, mais subtil, artificieux, vif, éloquent, hardy & prompt à la main. Après avoir couru diverses fortunes, il s'attacha au Dairi & gagna tellement son esprit, qu'il en fit son Ministre d'Etat. C'est pourquoy quand Nobunanga se rendit maistre de Meaco, il vint traiter avec luy de la part du Dairi & ce Prince goûta si fort son esprit, qu'il n'avoit point de plus grand plaisir que de s'entretenir avec luy, ce qui le rendit fier & insolent au dernier point.

Après qu'il eut acquis ce grand credit auprès de Nobunanga & du Cubo, il commença à traiter avec eux de la part du Dairi du bannissement des Peres. Le Pere Froez qui en fut averti envoya aussi-tost le Frere Laurens chez Vatadono pour s'informer de la verité. Celuy-cy luy répondit que c'estoient les Bonzes qui faisoient courir ce bruit; qu'il n'avoit rien à craindre estant comme il estoit sous sa protection & qu'il n'y avoit personne dans Meaco qui fût assez hardy pour luy faire de la peine, scachant que Vatadono estoit son ami & son Patron.

Cependant le Pere estant allé prendre congé de Nobunanga, lorsqu'il estoit prest de retourner à son Royaume de Boari, y trouva le Bonze Noquioxumi & il apprit qu'il avoit ce jour-là sollicité puissamment le Roy de chasser les Religieux Chrétiens de Meaco avant son depart, mais que Nobunanga luy avoit répondu qu'il ne le pouvoit faire, parce qu'il leur avoit donné des Lettres Patentés pour s'établir & demeurer dans tous ses Royaumes. Le

Roy receut le Pere avec les marques ordinaires de sa bienveillance & luy demanda d'où vient que les Bonzes n'estoient pas de ses amis? Le Pere luy répond que cela venoit de ce qu'il faisoit connoistre la fausseté de leur Religion & le déreglement de leurs mœurs. Il luy demanda encore si les Chrétiens adoroient les Camis & les Fotoques. *Sire*, dit le Pere, *nous adorons un Dieu Createur du Ciel & de la terre, éternel & immortel & non pas des hommes qui n'ont pu se garantir de la mort, tels que sont les Dieux qu'on adore dans le Japon.*

Le Bonze Noquioxumi que le Pere ne connoissoit pas, estoit present alors & entendoit tout ce discours. Nobunanga se tournant de son costé, luy dit: *Que repondez-vous à cela, Sieur Noquioxumi? Proposez quelque question à ces Peres.* Alors le Bonze d'un air suffisant & audacieux, luy dit: *Quel est ce Dieu que vous adorez au mépris de nos Camis & de nos Fotoques? Comment est-il fait? Faites-le-moy voir.* Comme il n'y avoit pas long-temps que le Pere Froez estoit au Japon & qu'il ne scavoit pas encore bien la langue, il ordonna au Frere Laurens habile Theologien qu'il avoit mené avec luy, de prendre la parole & de répondre en sa place. Laurens répond au Bonze que le Dieu qu'ils adoroient estoit un esprit invisible, éternel, incomprehensible, infini en sa nature, en sa durée & en ses perfections, qui a fait éclore le monde de son sein, comme le Soleil fait éclore du sien la lumiere; qui l'a produit sans travail, qui le gouverne sans inquietude, qui le possède sans indigence, qui l'aime sans passion, qui le renferme sans impureté, qui le soutient sans peine, qui le conserve sans interest & qui le peut détruire d'une parole sans injustice. Ce discours étourdit le Bonze & ne scachant que dire, il se prit à hurler comme une beste feroce, criant: *Ce ne sont là que fables. Sire, chassez de Meaco ces nouveaux Docteurs qui abusent le monde.*

Nobunanga le voyant déconcerté se mit à rire & luy dit: *Bonze, ne vous troublez point, continuez seulement de les interroger & ils vous répondront.* Mais il estoit si hors de luy-même qu'il ne put jamais luy dire un seul mot. Alors Laurens sans insulter à son adverfaire, luy demanda doucement: *Dites-moy, Monsieur, qui est l'auteur de la vie & la source de tous les biens?* Le Bonze luy répond brusquement & en colere: *Je n'en scay rien.*

Il y avoit dans la salle quantité de Noblesse. Nobunanga pour couvrir la honte de ce Bonze brutal, demanda au Pere si le Dieu

des Chrétiens recompensoit les bonnes œuvres & punissoit les mauvaises? Laurens répond que Dieu estant la justice même, il ne pouvoit laisser la vertu sans récompense, ni le vice sans châti- ment; qu'il y avoit deux sortes de chastimens & de recompen- ses, les unes pour cette vie, les autres après la mort. Le Bonze entendant ces paroles se prit à rire comme un insensé: *Quoy,* dit-il, *vous croyez qu'après qu'un homme est mort, il reste quelque chose de luy qui puisse estre puni ou récompensé? Oüy sans doute,* répondit Laurens, *puisque l'ame est un esprit immortel. Montrez- la-moy,* dit le Bonze, *que je voye de quelle couleur elle est.* Le Pere Froez prenant la parole luy répondit, qu'un esprit n'ayant ni matiere ni couleur, l'ame ne pouvoit estre veuë des yeux du corps. Alors le Bonze grinçant les dents & écumant de rage, dit transporté de fureur: *Puisque vous nous voulez faire croire que l'ame de l'homme subsiste après sa mort, vous me la montrerez, & pour voir si vous dites vray, je vais trancher la teste à vostre com- pagnon.* Ce qu'ayant dit, il court prendre un sabre qui estoit suspendu à une muraille de la salle. Nobunanga se leva promptement & le saisit par derriere, jusqu'à ce que Vatadono & quel- ques autres Seigneurs luy eussent arraché le sabre de la main. Cette action appresta bien à rire à toute l'assemblée, mais le Roy se sentit offensé de ce qu'il avoit manqué au respect qui luy estoit dû; cependant il se contenta de le chasser de sa presence: Mais Vatadono outré de cette insolence dit tout haut, que sans le res- pect de sa Majesté il auroit cassé la teste à ce coquin.

Les esprits s'estant appaisez, le Pere Froez qui sçavoit que tous les Grands de la Cour estoient du sentiment de ce Bonze touchant l'immortalité de l'ame, s'adressant à Nobunanga luy dit: *Sire, si vostre Majesté veut bien avoir la patience de m'écouter, je feray voir aux yeux de son esprit, ce que ce Bonze vouloit sans raison que je fisse voir aux yeux de son corps.* Nobunanga luy ayant témoigné qu'il en se- roit content & qu'il luy feroit plaisir, le Pere quoy que peu versé dans la langue, commença son discours à peu près en cette ma- niere.

XXVIII. Vous sçavez, Sire, qu'un esprit estant exempt de corps & de ma- Discours de l'im- mortalité de l'ame. tiere, il est incorruptible & immortel, parce qu'il n'a dans soy aucun principe de corruption. Ainsi si je fais voir que nostre ame est un esprit, on doit avouer qu'elle est immortelle. Or nous avons des preuves convainquantes que nostre ame a des operations qui sont spirituelles: car elle conçoit l'estre en general & les essences de

toutes choses dépoüillées de corps & de matiere, de difference & de proprietez. Elle traite de Dieu & des Anges qui sont de purs esprits. Elle divise l'estre en celuy qui est corporel & celuy qui est spirituel; la substance en celle qui est materielle & celle qui ne l'est pas. Il faut donc qu'elle connoisse & le tout qu'elle divise & les parties qui le divisent, & ce que c'est qu'un corps & ce que c'est qu'un esprit. Par consequent il faut qu'elle ait des operations spirituelles qui s'élevent au dessus de tous les corps. Et par une suite nécessaire elle doit estre spirituelle: car un estre pu- rement corporel ne peut pas produire une operation qui ne l'est pas. J'avoie que l'ame estant unie à un corps elle a besoin du secours de son imagination pour former sa pensée; de même que mon œil a besoin d'un objet pour produire son regard: mais la pensée n'est pas corporelle comme le phantôme. Car une action corporelle se termine nécessairement à un corps & ne peut jamais s'élever jusqu'à la connoissance d'un esprit: mais nostre ame conçoit l'estre en general dépoüillé de matiere, ce qui montre évi- demment qu'elle domine elle même sur la matiere & que c'est un pur esprit.

D'ailleurs si l'imagination donne un corps à ces objets, l'es- prit neanmoins reconnoist aussi-tost sa foiblesse & son illusion. Il détruit ce corps, il efface cette figure, il corrige cette erreur, il reforme cette imagination; en un mot il prononce que cet ob- jet n'est pas tel que l'imagination le represente. Or cette censure imperieuse est une preuve évidente, que bien qu'elle soit unie à un corps, elle n'est pas pour cela corporelle. Car le maistre est plus sçavant que le disciple; le vainqueur plus fort que le vaincu; la regle plus droite que la chose redressée; & celuy qui corrige doit estre plus parfait que celuy qui est corrigé. Puisque donc l'esprit redresse l'imagination égarée; puisqu'il corrige ses erreurs; puisqu'il détruit toutes les figures qu'elle donne aux objets par des jugemens & des propositions contraires, il faut nécessairement que l'ame soit plus noble, plus droite, plus forte & plus parfaite que l'imagination: par consequent il faut que ce soit un esprit.

Cette raison est belle, dit le Roy, & me satisfait assez: mais je ne comprends pas comment il est vray ce que vous dites, que nostre esprit conçoit autres choses que des corps. Je ne me suis pas bien expliqué, Sire, répondit le Pere, mais je vais tascher de me faire mieux entendre. Toute action corporelle a pour objet un estre singulier &

306 HISTOIRE DE L'ÉGLISE
déterminé & il faut estre au dessus des corps & de la matiere pour
concevoir l'estre en general dépoüillé de toutes les distinctions &
de toutes les differences. La raison est, que tout ce qui est materiel
a des bornes & des limites, des formes & des figures qui sont inse-
parables des corps : C'est pourquoy toutes les puissances materiel-
les sont bornées & limitées par leurs objets. Par exemple l'œil ne
voit pas le blanc ni le noir en general, mais ce blanc & ce noir en
particulier. L'imagination ne se represente pas la figure en espe-
ce, mais cette figure singuliere ronde ou quarrée, droite ou cour-
bée; parce que l'œil & l'imagination sont deux puissances ma-
teriellles. Par consequent une forme dont l'objet est sans borne &
sans limite, sans distinction & sans difference, ne peut estre com-
posée de matiere, mais doit estre necessairement un pur es-
prit.

Or l'esprit humain ne conçoit pas seulement les estres parti-
culiers, comme sont cet homme & cette substance; mais l'hom-
me & la substance en general, sans distinction ni restriction à au-
cun temps, à aucun lieu, à aucun corps & à aucune matiere. Il
bastit de nouveaux mondes; il conçoit les raisons uniuerselles de
toutes choses; il en recherche la cause & les propriétés; il a l'in-
telligence des nombres, des relations, des proportions, des har-
monies, de l'ordre, de la symmetrie, des rapports & des correspon-
dances qui sont toutes choses spirituelles. Il connoît enfin l'estre
en general, la verité & la bonté en elles-mêmes & si son imagina-
tion leur donne quelque figure, il la rejette, comme j'ay dit, la
dément, la détruit & la corrige incontinent. Il faut donc auoir
que l'esprit de l'homme n'est point fixé & déterminé à aucune ma-
tiere : Par consequent qu'il n'est point materiel, puisqu'il peut
renfermer l'étendue de l'estre dans sa connoissance & que tout ce
qui est corporel ne peut se détacher des choses singulieres & in-
diuuelles.

Nobunanga se tournant vers un Seigneur des plus habiles de
sa Cour, luy dit : *Que vous semble de cette raison que le Pere vient
d'apporter? N'est-il pas vray que nos pensées sont telles qu'il nous
les dépeint? Cela est vray, dit le Seigneur, & je n'avois jamais fait
ces reflexions sur ce qui se passe dans moy.* Ces reflexions, Sire, re-
prend le Pere, sont encore une preuve plus forte que les prece-
dentes de l'immortalité de nostre ame, & je supplie vostre Maje-
sté d'en peser la raison. Une puissance materielle & corporelle ne
peut agir sur soy-même, ni se contempler soy-même, ni se replier &

DU JAPON. LIV. V. 307
& se reflexir sur soy-même par un retour d'action & de connois-
sance; mais elle sort necessairement hors de soy & travaille sur un
objet separé d'elle. Ainsi l'œil voit les couleurs, mais il ne voit
pas son regard & sa vision, & la puissance que nous appellons ima-
gination, considere les figures & les images qui luy sont repre-
sentées, mais elle ne decouvre point l'action par laquelle elle se
les represente.

La raison est, qu'une puissance ne peut jamais agir hors l'éten-
due de son objet : Ainsi l'œil ne peut voir que ce qui est coloré, &
l'imagination que ce qui est figuré. Or l'action de voir que nous
appellons veüe ou vision n'a point de couleur, & l'acte d'imagi-
ner que nous appellons l'imagination n'a point de figure. C'est
pour cela que l'œil & la puissance imaginative ne peuvent voir
leurs actions, ni se reflexir sur elles-mêmes. Vostre Majesté qui
a l'esprit vif & penetrant conçoit tres-bien, que tout ce qui se tour-
ne vers un objet par un acte de connoissance doit necessairement
s'unir à luy ou tout-à-fait s'il se tourne tout-à-fait de son costé, ou
en partie s'il ne se tourne qu'à demy. Elle comprend encore qu'une
puissance corporelle, qui a des parties ne peut pas se replier en-
tierement sur elle-même : mais qu'il faut qu'il y ait une partie qui
tourne & une autre qui soit tournée; une qui replie & une autre
qui soit repliée; une qui reflexisse & une autre qui soit l'objet de
la reflexion : Autrement ces parties se penetreroient les unes &
les autres estant en même lieu; une chose seroit muë & mou-
vante; tout & partie; simple & multipliée en même temps, ce
qui est naturellement impossible. Par consequent il ne se peut
faire qu'une puissance corporelle se reflexisse sur elle-même,
parce que la reflexion n'appartient qu'aux esprits qui se meuvent
d'eux-mêmes & qui n'ont point de parties. Si donc il se trouve
une puissance qui se regarde, qui se contemple, qui s'étudie elle-
même, qui examine ses operations, qui les approuve, qui les
corrige, qui les censure, qui les redresse, il faut necessairement
qu'elle soit sans parties & sans matiere & par consequent spi-
rituelle.

Or nous remarquons tous que nostre ame se reflexit sur elle-
même par des retours de connoissance infinis. Nous sentons
tous qu'elle connoît son essence, ses habitudes, ses operations;
qu'elle aime ses pensées & par consequent qu'elle les connoît,
puisque on ne peut pas aimer ce qu'on ne connoît pas. Non seule-
ment elle les connoît, mais elle examine ses propositions & ses

jugemens, pour reconnoître s'ils sont vrais ou s'ils sont faux. Elle compare, elle divise, elle discourt, elle enfile les raisonnemens & tire des consequences infinies, ce qu'elle ne peut faire si elle ne fait reflexion sur les propositions antecedentes d'où elle tire ses conclusions. Elle prescrit même des Loix, des Arts & des methodes pour bien penser & pour bien raisonner. Tout cela marque évidemment qu'elle a la connoissance de ses pensées, car on ne peut regler ce qu'on ne connoist pas.

Vous voyez, Sire, ce que je fais. Je parle, je définis, je divise, je raisonne, je compare le plaisir que j'ay à manger avec ce luy que j'ay à chanter; la douleur que je sens quand on me pique, avec celle que je sens quand on me brûle. L'ame qui juge de tous ces sentimens, ne doit-elle pas estre au dessus des sens & par consequent spirituelle. Je dis le même de vostre Majesté, elle s'applique à ce que je dis; elle fait reflexion sur ses pensées & sur les miennes. Elle examine mes raisonnemens; elle sent du plaisir lorsqu'elle conçoit ce qu'elle ne concevoit pas & que la verité se découvre à son esprit.

Qui a-t'il en cela qui ne soit spirituel? Une beste peut bien avoir des imaginations qui se suivent les unes les autres, mais elle ne peut jamais tirer l'une de l'autre; parce qu'elle ne peut examiner ses apprehensions, ni en découvrir les défauts, ni reflexir sur elle-même. Or si nostre ame a des operations spirituelles telles que sont celles que je viens de rapporter, il faut qu'elle soit spirituelle; Car, comme j'ay dit, un effet ne peut pas estre plus noble que son principe, ni l'accident que sa substance: Et si elle est spirituelle, elle est immortelle. C'est ainsi que nous connoissons l'immortalité de nostre ame par les operations de nostre esprit.

Mais celles de nostre cœur en sont encore des preuves plus sensibles, comme je ferois voir, si je ne craignois de lasser Vostre Majesté. *Non*, dit le Roy, *je ne me laisse point de vous entendre: au contraire j'y prens un singulier plaisir, continuez.* Le Pere luy ayant fait une profonde reverence poursuivit son discours en cette maniere. Le cœur, Sire, est petit en sa substance, mais il est immense en ses desirs. Il peut aimer tout ce que l'esprit comprend & ses desirs égalent ses connoissances: Et comme il n'y a point de verité particuliere qui puisse entierement contenter nostre esprit, il n'y a point de bien particulier qui puisse remplir nostre volonté. Ce qui marque que l'un & l'autre sont des puissances spirituelles: Car l'appetit du corps est borné aux plaisirs & aux

commoditez des sens, & tout ce qui ne les flatte point n'a pour luy aucun attrait: mais la volonté s'éleve au dessus de tous les biens corporels & sensibles; elle prend plaisir dans la contemplation de la verité; elle aime la beauté, l'ordre, la proportion, la symetrie, la gloire, l'honneur, la pieté, la justice, la Religion & l'exercice de toutes les vertus. Elle méprise les biens du corps pour jouir de ceux de l'esprit, comme luy estant plus propres & plus naturels. Ses desirs sont si vastes, qu'ils renferment la plénitude de tous les biens. Ses inclinations sont si nobles, qu'elle s'éloigne quand elle veut de tous les plaisirs des sens & met sa gloire & son bon-heur à s'en priver. Où trouvera-t'on une puissance corporelle qui ait cette elevation, cette étendue & cette capacité, qui ne puisse estre remplie que du souverain bien & d'un bien infini qui est Dieu?

Que si maintenant nous considerons sa liberté, nous serons obligez d'avouer que c'est une puissance dégagée de matiere & par consequent spirituelle. Car c'est une verité constante & qui ne souffre point de doute, que tout ce qui se meut de soy-même subsiste par soy-même & ne peut estre sujet à la corruption. La raison est, qu'une chose ne se corrompt que par un mouvement étranger contraire à sa disposition naturelle. Ainsi ce qui se meut de soy-même ne peut estre détruit par une cause étrangere, & ce qui a dans soy le principe de l'immortalité, a dans soy le principe de l'immortalité: Car le mouvement suit la nature de son principe & chaque chose agit selon qu'elle est effectivement. Par consequent ce qui agit & se meut par soy-même subsiste necessairement par soy-même & ne dépend d'aucun estre créé pour sa conservation.

Or il n'y a point d'homme, pour grossier qu'il puisse estre, qui ne reconnoisse que son ame est le principe de ses élections; qu'elle veut ou ne veut pas, ce qui luy plaist ou luy déplait independamment de son corps; qu'elle luy commande & s'en fert comme d'un instrument pour executer ses volontez; qu'elle reprime ses desirs & recherche le bien honneste, quoy que contraire à ses inclinations; qu'elle fait ce qu'elle veut sans en pouvoir estre détournée par tous les tourmens qu'on fait souffrir à son corps & par la mort même la plus cruelle. En un mot nous sentons tous que nostre ame se meut de soy-même, agit de soy-même, & se determine soy-même independamment du corps: par consequent elle ne dépend point de luy & peut subsister sans luy.

Un animal destitué de raison n'a pas d'empire sur son corps, parce que son ame est materielle comme luy, & qu'un égal ne domine point sur son égal. Qu'un cheval ait faim & qu'on luy presente de l'avoine, il ne gourmandera jamais son appetit, il ne pourra s'abstenir de manger, à moins que la crainte d'un mal ne l'en empesche, & s'il sent quelque douleur, il luy est impossible de n'y pas apporter tout le remede qui est en son pouvoir. Mais nous voyons au contraire que l'ame raisonnable domine sur ses appetits & arreste ses passions quelque fortes & violentes qu'elles soient; & cela librement parce qu'elle le veut ainsi: Et si elle souffre un mal en son corps, elle s'en rit & en témoigne de la joye. Elle l'afflige même en toutes manieres & se fait un plaisir de le chastier & de le tourmenter. Ce qui montre évidemment qu'elle a de l'empire sur son corps: Car ce qui commande civilement ou imperieusement, doit estre supérieur à celuy qui reçoit ses ordres. Puisque donc l'ame est supérieure à toutes les inclinations du corps, il faut qu'elle soit au dessus de luy. Elle n'est donc pas corporelle, puisqu'un égal n'a point d'empire sur son égal.

Nobunanga témoigna beaucoup de satisfaction à entendre tout ce discours, & comme homme de bon sens il fit cette réponse au Pere: *Je gousté fort vostre doctrine & il me semble que je la comprends; mais comme je n'ay pas d'étude, je me desie de mes pensées & je crains même de me tromper. Il y a une chose qui me persuade cette verité plus fortement que toutes vos raisons, c'est que les Bonzes qui croient que leur ame meurt avec le corps & qu'il n'y a point d'autre vie que celle-cy, sont des gens abandonnez à toute sorte de vices. car jene puis croire qu'une religion veritable puisse produire un si grand dereglemēt de mœurs.*

Sire, repartit le Pere, Vostre Majesté a touché le point & la raison qu'elle apporte suffit seule pour convaincre tout homme de bon sens. Car une opinion ne peut estre vraie, qui est la source de toute sorte de crimes, d'injustices & d'impuretez: Et une opinion ne peut estre fausse, qui a toujours esté & qui sera toujours la mere de la vertu, de la pieté & de l'innocence, parce que la verité & la sagesse détournent les hommes du vice & les portent à la vertu.

Or la persuasion qu'ont les hommes que l'ame est immortelle & qu'elle survit à son corps, est ce qui les détourne du vice & ce qui les anime à la pratique de la vertu. Au contraire l'opinion qu'elle est mortelle, leur donne horreur de la vertu & les plonge dans toutes sortes de vices; elle renverse le fondement de la pieté & lasche la bride à toutes les passions. Nous le voyons par experience &

la raison nous le persuade: Car la plupart des hommes ne se gouvernent que par la crainte & par l'esperance: La crainte est un frein qui empesche le mal; l'esperance est un écuillon qui excite à la vertu. Que seroit-ce, Sire, de vostre Royaume, s'il n'y avoit point de recompense pour les bons point & de chastiment pour les méchans? Ainsi ceux qui se persuadent qu'il n'y a rien à craindre ni à esperer après cette vie, n'ont presque rien qui les retire du mal & qui les porte au bien.

Or où est l'homme pour peu qu'il ait de discernement, qui puisse croire que l'erreur & le mensonge, tel que seroit la créance d'une autre vie au sentiment des Bonzes, puisse estre le fondement de la sainteté, & que la verité & la sagesse, telle que seroit l'opinion des Bonzes que l'ame est mortelle, puisse estre le fondement de l'impiété? Que l'erreur de sa nature puisse estre constamment la source de tous les biens & que la verité de sa nature puisse estre constamment la source de tous les maux? C'est là, Sire, le raisonnement de Vostre Majesté, qui est celuy de tous les sages & de toutes les personnes bien sensées. Tous les Seigneurs qui estoient presens, quoy que la plupart de cette Secte brutale, y applaudirent.

Mais le Pere proposa une autre consideration qui fit une grande impression sur leurs esprits. Il l'établit sur la felicité de l'homme qui ne peut estre possédée en cette vie, parce que tous les biens de la terre ont deux défauts: L'un est, qu'ils sont bornez; l'autre, qu'ils sont perissables. Estant bornez, ils ne peuvent remplir la cupidité de l'ame qui est infinie; Estant perissables, elle ne peut en jouir avec assurance. Il faut donc qu'il y ait une autre vie, où elle trouve un bon-heur suffisant & assuré: autrement elle seroit toujours dans le mouvement & n'auroit jamais de repos: Elle seroit de pire condition que tous les estres corporels qui ont une fin & un centre où ils se reposent. Elle seroit venue au monde pour estre miserable, puisqu'elle seroit toujours agitée de desirs sans pouvoir acquerir la felicité qu'elle desire. Qui peut croire, Sire, que toutes les creatures de l'Univers arrivent au lieu de leur repos & de leur bon-heur & que l'homme seul qui en est le Roy, ne trouve aucun point fixe où il puisse se reposer & roule par des mouvemens continuels de douleurs en douleurs & de miseres en miseres? Sire, vous estes un grand Prince, vostre cœur a sujet d'estre content possédant tant de gloire, tant de biens, & jouissant de tant de plaisirs: Et cependant j'ose dire qu'il ne l'a jamais esté &

312 HISTOIRE DE L'ÉGLISE
" il ne le fera jamais , parce que le bon-heur n'est pas en cette vie où
" il n'y a rien d'assez grand pour remplir ses desirs , & rien d'assez
" ferme pour assurer ses craintes. Dieu luy prepare un Royaume
" dans le Ciel, où elle trouvera tout ce qu'elle peut desirer & ne
" trouvera rien de ce qu'elle peut craindre. C'est ainsi que par les
" mouvemens de son cœur elle peut se convaincre qu'il y a une au-
" tre vie , puisqu'elle ne trouve point de repos en celle-cy.

*Il est vray , dit le Roy , que je ne vois point de sentiment plus
constamment approuvé de tous les hommes que celui de leur misere.
Les uns mettent le bon-heur en une chose , les autres en une autre ; peu
de gens conviennent de sentiment en matiere de Religion & de felicité :
mais tous confessent qu'il n'y a que misere & qu'affliction en cette vie.*
" Cela marque , reprit le Pere , qu'il y a une autre vie où les gens de
" bien seront heureux & où les méchans seront miserables ; où la
" vertu sera recompensée & le vice puni , puisque l'un & l'autre ne
" l'est pas en cette vie.

" Mais , Sire , je supplie Vostre Majesté de remarquer les absur-
" ditez , & les égaremens qui suivent de la doctrine de vos Bon-
" zes , qui veulent vous persuader que tout finit avec la vie. Car si
" cela est , il faut de toute necessité que le souverain bien de l'hom-
" me consiste dans les plaisirs du corps & dans la satisfaction des
" sens. Ensuite il faudra passer cette consequente honteuse , que
" plus un homme sera brutal , plus il sera parfait , puisqu'une chose
" est parfaite lorsqu'elle est unie à sa fin. Il y a plus : Ce sera une cho-
" se loüable & digne de recompense , de ne songer qu'à assouvir ses
" passions & à se plonger dans les ordures : Car n'est-ce pas une
" bonne chose de chercher son souverain bien & d'en jouir en tout
" temps ? Et cependant ces actions passent pour infames & hon-
" teuses parmi toutes les nations de la terre ; les sages en ont hor-
" reur , & les jugent indignes d'un homme.

" Non seulement ce seroit une chose honneste & glorieuse de
" vivre en beste , mais encore en scelerat : Car la raison nous en-
" seigne qu'il faut preferer le souverain bien à tous les autres biens
" & tout perdre pour le conserver. C'est pourquoy si le souve-
" rain bien de l'homme consiste en la vie presente & aux plaisirs
" des sens , il luy sera permis de jurer , de se parjurer , de renier ,
" de blasphémer , d'adorer les faux Dieux , de renoncer à la vertu ,
" à la justice & à la Religion pour éviter la mort. Que peut-on
" concevoir de plus horrible & de plus detestable que cette do-
" ctrine ?

DU JAPON. LIV. V. 313
J'ajoute que l'homme tout Roy qu'il est de l'Univers puisque
" tout travaille pour luy , fera de pire condition que les bestes. Il
" n'en faut point d'autre preuve que l'experience ; car nous voyons
" que les animaux ont des plaisirs plus purs , des corps plus sains ,
" des jouissances plus tranquilles que le plus grand de tous les
" Monarques. Ils sont exempts de ces soins qui nous déchirent ,
" de ces craintes qui nous troublent , de ces chagrins qui nous
" tuent , de ces envies qui nous rongent , de ces souvenirs qui nous
" affligent , de ces infirmités continuelles qui nous minent & qui
" nous consomment. La nature pourvoit à toutes leurs necessitez
" & ils passent leur vie dans un repos assez tranquille. Si donc
" il n'y a point d'autre vie , il est évident que l'homme est le plus
" miserable de tous les animaux , & il faudra que tous les sçavans
" souscrivent à cette proposition , qu'il vaudroit mieux estre beste
" que d'estre homme , puisque l'un & l'autre auroient la même
" fin & que la beste y arriveroit plus promptement , la posséderoit
" plus seurement , & en jouiroit plus paisiblement que l'homme.

" Il faudra encore qu'ils avoient qu'il n'y a ni Dieu , ni Pro-
" vidence , quoy qu'elle frappe tous nos sens dans l'œconomie de
" l'Univers ; ou que Dieu est injuste , méchant & trompeur , puis-
" qu'il rend heureux les méchans qui l'offencent & miserables ceux
" qui luy obeissent ; puisqu'il ne propose point de recompense à
" la vertu , ni de chastiment au vice ; puisqu'il laisse dominer l'in-
" justice dans son Royaume & n'a aucun sentiment de bonté pour
" ceux qui le servent , qui l'aiment & qui l'honorent ; puisqu'en-
" fin il n'a aucun égard à la justice & qu'il gouverne plus mal ses Su-
" jets que ne fait aucun Roy de la terre : Car y a-t'il Royaume où
" le crime ne soit puni & où les bonnes actions ne soient re-
" compensées ?

" Pendant que le Pere parloit , un Valet de Chambre s'appro-
" cha du Roy & luy dit un mot à l'oreille , ce qui l'obligea de rom-
" pre la conference qui dura plus de deux heures , comme rappor-
" te le même Pere. Le Roy luy témoigna qu'il estoit fort satisfait
" de son discours , & luy dit qu'après son retour il le verroit volon-
" tiers. Le Pere après l'avoir remercié de ses bontez , sortit du Pa-
" lais accompagné du Vice-Roy qui le voulut conduire jusqu'au
" lieu où les Chrétiens l'attendoient.

" A peine Nobunanga fut-il sorti de Meaco , que le Bonze Ni-
" quioxumi obtint des Patentes du Dairi , par lesquelles tous les
" Peres Jesuites estoient bannis du Japon. Le parent d'un Cunic
" XXIX. Nouvelle
entreprise
du Bonze.

314 HISTOIRE DE L'ÉGLISE
en donna avis au Pere Froez & l'avertit en même temps qu'il les
devoit bien-tost presenter au Cubo pour en obtenir l'exécution.
Le Pere le fit sçavoir au Vice-Roy, qui promit de rompre ce
coup. Le Bonze fut quelques jours après pour obtenir le bannis-
sement des Religieux : Mais le Cubo qui sçavoit qu'ils estoient
sous la protection de Vatadono à qui il estoit redevable de sa
fortune, luy fit cette réponse : *Dites au Dairi qu'il n'a pas le pou-
voir de bannir aucune personne de cette Ville, beaucoup moins du Ja-
pon. Ce pouvoir me regarde. J'ay donné des Patentes au Pere Froez
pour demeurer là où il luy plaira, je ne les revoqueray pas.* Le Vi-
ce-Roy avec le Pere le furent remercier & le Cubo leur raconta
tout ce qui s'estoit passé.

Le furieux Bonze voyant qu'il n'avoit pû obtenir du Cubo
le bannissement du Pere, obtint du Dairi pouvoir de le tuer par
tout où il le trouveroit. Voilà quelle est la vie des Religieux Mis-
sionnaires, & les dangers continuels où ils se trouvent exposez
pour la gloire de Dieu. Vatadono en estant averti, envoya en
qualité de Vice-Roy de Meaco un Officier avec une Compagnie
de Soldats, signifier aux habitans de la Ruë où demouroit le Pere,
que si on publioit quelque Ordonnance contre luy ou contre son
Eglise, ils se donnassent bien de garde de rien entreprendre sans
un ordre exprés de sa part, & que s'ils le faisoient, il feroit ras-
ser toutes leurs maisons.

On se croyoit hors de danger, lorsque l'estat des affaires chan-
gea tout d'un coup & le Bonze devint un des plus puissans Sei-
gneurs de l'Empire : Car Nobunanga (on ne sçait pour quel su-
jet) luy donna un pouvoir presque égal à celui du Cubo, qui
consistoit en quatre chefs. Le premier fut, que dans les choses
d'importance le Cubo ne détermineroit rien sans le conseil de
ce Bonze. Le second, qu'il auroit seul le soin des reparations
qu'il faudroit faire au Palais du Dairi. Le troisième, que nulle
monnoye n'auroit cours dans l'Empire que celle qu'il auroit ap-
prouvée. Le quatrième, que dans les guerres qu'il faudroit faire
on ne traiteroit ni arresteroit rien que par sa direction. Ce grand
pouvoir qui luy estoit donné & cette distinction honorable que
Nobunanga faisoit de sa personne, luy enflerent tellement le
cœur qu'il crut qu'il n'y avoit plus de puissance au monde qui pût
s'opposer à ses volontez.

Il n'y avoit que le Vice-Roy capable de luy tenir teste; mais
par mal-heur il fut obligé dans ce temps d'aller visiter sa forteresse
de

DU JAPON. LIV. V. 315
de Tacuxuqui, qui est à sept lieues de Meaco. Le Bonze sans per-
dre le temps & se voyant comme maître du champ de bataille,
va trouver le Cubo & le sollicite puissamment de permettre que la
sentence du Dairi portée contre les Peres soit au plûtoft execu-
tée. Le Pere Froez dépescha aussi-tost le Frere Laurens pour en
donner avis à Vatadono. Ce Seigneur qui avoit recommandé
ces bons Religieux à trois de ses amis qu'il avoit auprès du Cu-
bo, voulut voir s'il ne pourroit point appaiser ce Bonze en luy
faisant quelques honnestetez. Il luy écrit donc en ces termes.

*Le Pere Predicateur des Chrétiens a obtenu du Cubo & de Nobun- XXX.
nanga des Lettres Patentes, par lesquelles il luy est permis de faire sa Lettre de
demeure à Meaco. J'apprens néanmoins qu'en mon absence quelques- Vatadono
uns entreprennent de le chasser. Si le Cubo ou Nobunanga l'ordonnent au Bonze.
ainsi, je ne m'y oppose pas : mais si quelque autre se mêle de cette
affaire, il me trouvera en son chemin. Si on a quelque chose à dire
contre luy, je suis prest de répondre pour sa défense.*

Laurens luy porta cette lettre qu'il lut avec quelque sorte de
mépris, & sur l'heure même il luy fit cette réponse pleine de faste
& d'arrogance.

*Il y a cinq ans que le Dairi chassa ce Predicateur de Meaco. Si vous XXXI.
vous opposez à ses ordres en le rétablissant dans cette Ville, je ne crains Réponse du
point de dire que c'est la chose du monde la plus injuste que vous auez Bonze à
faite depuis que vous estes Vice-Roy. La parole du Dairi depuis que le Vatadono
monde est, a esté tenue comme la sueur du corps humain, laquelle en
estant une fois sortie n'y rentre plus. Si vous continuez à vous oppo-
ser à ses decretz & à ses Ordonnances, tout le monde sera dans l'étonne-
ment, puisque jamais on n'a vû rien de semblable. Pour estre Vice-
Roy de ces Royaumes, vous ne devez pas favoriser l'injustice & main-
tenir des gens pernicious à l'Estat. Je vous prie de considerer sans pas-
sion ce que je vous écris & d'y faire reflexion : Car je vous puis dire
avec verité, qu'il n'y a point d'homme dans le Japon qui vous donne
de meilleurs conseils que moy. Mes paroles sont un baume salutaire
qui guerit toutes les infirmitéz de l'esprit, & si je ne vous disois libre-
ment ce que je sens dans mon ame, je ne m'acquiterois pas dignement
du devoir de ma profession Religieuse, & je manquerois à la fidelité
que je vous dois.*

Laurens fut le porteur de cette réponse & la presenta à Vata- XXXII.
dono, lequel l'ayant leuë la jetta à terre, en disant : *Je ne desire Le P. Froez
rien tant en ce monde que de couper la teste à ce maraut. Puis ayant va trouver
consideré d'un sens froid, que ce Bonze estoit fort bien dans l'es- ga à Meaco*

prit de Nobunanga & qu'il y avoit danger qu'il ne le prévint contre les Peres, il fut d'avis que le Pere Froez allast trouver le Roy en son Royaume de Mino, & qu'il l'informast de ce qui se passoit. Le Pere avec Laurens se mirent aussi-tost en chemin après avoir averti les Chrétiens du sujet de leur voyage. Peu de jours après leur depart, les Bonzes firent courir le bruit que Nobunanga avoit arresté le Pere prisonnier pour le faire mourir, suivant l'Arrest qu'en avoit porté le Dairi; Que l'Eglise de Meaco alloit estre détruite & la Religion Chrétienne interdite dans le Japon. C'est ainsi que les ennemis de la verité se défendent par les calomnies & les mensonges, & persuadent qu'une chose est faite quand ils ont dessein de la faire.

Ce bruit s'estant répandu dans Meaco & dans tous les lieux d'alentour, jetta les Chrétiens dans une consternation étrange: mais ce fut une fumée qui se dissipa aussi-tost que la verité fut connue. Le Pere Froez estant arrivé à Mino, Xibatadono Lieutenant General de Nobunanga, à qui Vatadono l'avoit recommandé, fit entendre au Roy son arrivée & la cause de son voyage. Nobunanga trouva mauvais que le Dairi, à la sollicitation du Bonze, eût rendu un Arrest contre luy. *C'est un étranger, dit-il, je luy porte compassion & je ne souffriray jamais qu'on luy fasse aucun déplaisir.*

XXXIII.
Nobunanga fait grand accueil au Pere.

Le Pere en estant averti, s'en alla promptement au Palais pour luy faire la reverence, & par bon-heur il le rencontra lorsqu'il passoit par une galerie pour visiter ses bastimens. Aussi-tost qu'il l'eut apperceu, il luy fit un grand accueil & témoigna qu'il estoit fort satisfait de le voir. En effet il laissa plus de six cens personnes de marque, qui estoient venus de divers lieux pour traiter avec luy de leurs affaires, & prenant le Pere Froez avec Laurens son compagnon & six Seigneurs de Meaco, il le fit entrer dans son Palais, & luy dit. *Vous avez vû en Europe de plus magnifiques Palais que celuy-cy: mais puisque vous estes venus de si loin, je suis bien aise que vous voyiez les nostres.* Ensuite il luy fit voir toutes les salles, les chambres, les cabinets, les galeries, les jardins & les offices, que les Seigneurs qui l'accompagnoient n'eussent jamais vû sans luy.

Estant de retour à la galerie, il fit venir un nain des plus petits qui se puissent voir & le fit dancer en sa presence; puis il invita le Pere à faire collation, faveur qui surprit tout le monde; car il n'y a ni Roy ni Seigneur à qui il fist cet honneur, lorsqu'ils

se venoient visiter: Mais le Dieu du Ciel qui est le maître du cœur des Rois, toucha celuy de ce Prince & le rendit favorable au Pere pour le bien de sa Religion, qui estoit si violemment persecutée.

Le jour suivant il retourna au Palais & presenta à Nobunanga une lettre qu'il avoit écrite, pour la presenter au Cubo, le suppliant qu'il voulût bien la signer de sa main. Le Roy la lut, mais il ne la trouva pas ni assez forte, ni assez longue: C'est pourquoy il ordonna sur l'heure même à son Secretaire d'en écrire une autre, l'une pour le Cubo, l'autre pour le Dairi, & dit tout haut au Pere: *Ne craignez plus tant ni le Dairi, ni le Cubo: car tout dépend de moy; faites seulement ce que je vous diray & arrestez vostre demeure là où il vous plaira.* Ayant dit cela il luy demanda quand il vouloit partir? *Demain matin,* répond le Pere, *si les commandemens de Vostre Majesté ne m'arrestent.* Attendez, luy dit le Roy, encore deux jours, car puisque vous avez vû mon Palais, je desire que vous voyiez aussi mon Chasteau.

Le Pere y retourna le lendemain à l'heure qu'il luy avoit marquée & trouva sept ou huit grands Seigneurs qui l'attendoient pour le conduire à la forteresse. Il y avoit à la porte vingt jeunes hommes qui la gardoient nuit & jour les uns après les autres. Estant entré plus avant il rencontra cent jeunes Seigneurs de la plus grande qualité du Japon, qui luy servoient comme de Pages & qui ne passoit jamais la premiere salle du Chasteau. Ils attendoient là les ordres de sa Majesté, qui les envoyoit faire des commissions, ou porter des dépêches. Il n'y avoit dans les autres salles que les Dames de sa maison & trois de ses enfans, dont le plus âgé n'avoit que treize ans.

Ayant esté averti que le Pere Froez estoit à la premiere salle, il le fit entrer dans les autres, & voulut qu'un de ses enfans luy presentast du cha, faveur qu'on ne fait qu'à ceux pour qui on a une estime & une affection toute particuliere. Il y avoit trois coupes. La premiere fut presentée au Pere Froez. Le Roy prit la seconde. La troisième fut pour le Frere Laurens. Après quoy ils monterent au haut du Chasteau, qui estoit comme font ceux du Japon, en forme de pyramide, & découvrirent de là une grande partie du Royaume de Mino. Ensuite le Roy s'entretint l'espace de deux heures avec eux. Pendant le discours il appella le Prince son fils & luy dit un mot à l'oreille. Les Peres se doutèrent que c'estoit pour faire apprester à soupper: & ils ne se

tromperent pas : Car incontinent après on dressa deux tables, l'une pour le Pere, l'autre pour Laurens à la mode du Japon. Après quoy le Roy leur donna leur congé, les assurant de son amitié & de sa protection.

Les Seigneurs qui estoient à la Cour répandirent par tout l'honneur & les amitez que le Roy avoit faites à ces Religieux. Son Secretaire le manda au Bonze Niquioxumi & le Pere rentra comme triomphant à Meaco. Il envoya aussi-tost le Frere Laurens à Tacacuqui pour rendre compte de son voyage à Vatadono, lequel en receut beaucoup de joye. Il le retint trois jours pour se faire instruire & le pria de choisir un lieu propre pour y bastir une Eglise. Il écrivit même une lettre de civilité au Bonze, pour le gagner : mais celuy-cy luy répondit encore plus insolentement que la premiere fois, & transporté de rage s'en alla à Mino trouver Nobunanga, ne voulant pas avoir le démenty de cette affaire. Le Roy ayant sceu le sujet de son voyage, le receut fort mal, & le blâma de son obstination, ce qui l'obligea de se retirer au plûtoft : Mais il ne changea pas le dessein qu'il avoit de perdre les Peres & les Chrétiens.

XXXIV.
Vatadono
est disgracié.

Pour en venir à bout, il jugea qu'il falloit détruire Vatadono qui estoit leur unique appuy, & ayant communiqué son dessein aux Bonzes de Frenoxama, il s'en va trouver Nobunanga à Mino, charge Vatadono de quantité de crimes supposez, & presente ses memoires signez de quelques envieux qu'il avoit subornez. La calomnie estoit tissuë avec tant d'adresse, que Nobunanga y fut pris. Il crut sur le témoignage de gens qu'il estimoit fidelles & sinceres, que Vatadono estoit coupable des crimes dont on l'accusoit. Cependant ce Seigneur qui ne se défoit de rien, s'en va à son ordinaire à Mino faire sa Cour au Roy : Mais il fut bien étonné, lorsqu'un Exprés vint au devant de luy, luy dire de sa part qu'il ne vouloit ni le voir, ni l'entendre. Le Bonze estoit alors auprès de Nobunanga & voyant le succès qu'avoit eü sa calomnie, il enfle ses memoires de plusieurs autres faits qui irritèrent tellement ce Prince, qu'emporté de sa passion, il dépoüilla Vatadono de la dignité de Vice-Roy, le priva de vingt-cinq mille ducats de rente qu'il avoit & fit raser un de ses Chasteaux. Ce coup eût abatu toute autre vertu que celle de ce Seigneur : mais il n'en fut pas seulement ébranlé. Il témoignoit à tous ses amis qui le venoient consoler, qu'il comptoit pour rien la perte de tous ses biens, pourvû que le Pere Froez

demeurast à Meaco. On ne peut exprimer la douleur que ressentit ce bon Religieux de sa disgrâce : Et ce qui la rendoit plus sensible, c'est l'insulte que luy faisoient les Bonzes, sur tout le traître Niquioxumi qui triomphoit de son mal-heur, dont on sçavoit qu'il estoit la cause.

Vatadono suivant la coûtume pratiquée dans le Japon par ceux qui renoncent au monde, ou qui se tiennent grièvement offensés, se fit raser les cheveux & la barbe avec deux cens de ses meilleurs amis. Tous les Chrétiens estoient en prieres, n'attendant plus de secours que de Dieu. Aussi sa Providence ne leur manqua pas ; mais rétablit l'innocent & punit le coupable. Car Nobunanga qui ne pouvoit oublier les bons services que Vatadono luy avoit rendus, estant venu à Meaco voulut le voir & le fit appeller à son Palais. Vatadono l'alla trouver & s'estant présenté devant luy dans cet estat d'aneantissement, il en fut tellement touché, qu'il eut de la peine à retenir ses larmes. Il l'embrassa, le carresse & le fait revêtir d'un de ses plus beaux habillemens. Ensuite il luy rendit tout son bien & ajoüta à son revenu quarante mille sacs de ris par an.

XXXV.
Il retourne
en grace.

Vatadono l'ayant remercié de ses faveurs & luy ayant fait connoître son innocence, il entra plus avant que jamais dans ses bonnes graces, & le Roy conceut une si grande colere contre le Bonze calomniateur, qu'il fut prest de luy faire trancher la teste : mais il voulut auparavant faire informer contre luy, & le voyant chargé d'une infinité de crimes énormes, il le condamna à la mort. C'estoit fait de luy si le Dairi n'eût obtenu sa grace ; il la luy accorda : mais il le dépoüilla de tous ses Estats, Offices, Charges & revenus, & après avoir esté roué de coups de baston, il devint le plus miserable gueux de tout le Royaume. C'est ainsi que tost ou tard Dieu releve l'innocent opprimé, & abbat à ses pieds les auteurs de sa disgrâce.

Les Chrétiens sembloient assez paisibles à Meaco, l'an 1571. lorsqu'une nouvelle guerre s'éleva, qui vangea les Chrétiens de tous les outrages que les Bonzes de Frenoxama leur avoient faits. Nous avons vû comme Vatadono avoit défait devant Sacay l'armée des deux assassins du Cubo & comme ils s'estoient retirez dans leurs forteresses, où Nobunanga par une méchante politique les laissoit vivre après s'estre saisi de leurs biens. Il ne pouvoit pas ignorer que la nature d'un traître ne se dément jamais, & que celuy qui a esté infidelle à son Prince naturel, ne l'est ja-

XXXVI.
Mioxidono
& Daxan-
dono font
la guerre à
Nobunanga.

320 HISTOIRE DE L'EGLISE
mais à un étranger. D'ailleurs il devoit s'attendre que deux Seigneurs qui avoient gouverné l'Empire & qui en sçavoient tous les ressorts ne manqueroient pas d'en faire jouir de secrets, qui causeroient de grands troubles dans l'estat; qu'ils avoient fait des creatures & qu'une domination étrangere telle qu'estoit la sienne grossiroit leur parti d'une infinité de mécontents, à qui sa fierté & son ambition ne plaisoient pas. En un mot il ne devoit pas s'attendre de regner en paix, laissant vivre deux puissans ennemis qui ne cherchoient qu'une occasion favorable de luy faire la guerre.

XXXVII.
Ils sont défaits.

En effet ces deux traîtres voyant que Nobunanga se vouloit rendre maître de l'Empire & qu'il commençoit à se broüiller avec le Cubo & le Dairi, levèrent secrettement une grosse armée qui fut sur pied en peu de jours, & lorsque Nobunanga s'en retournoit de Meaco à son Royaume de Mino, ils se jettent inopinément sur luy. Nobunanga qui estoit un grand Capitaine, mit incontinent le peu de gens qu'il avoit en bataille. Il prend la pointe droite & donne la gauche à Vatadono. Tous deux combattirent avec tant de valeur, que les ennemis furent défaits & obligés de prendre la fuite. Vatadono dans cette occasion signala son courage & Nobunanga luy attribua l'honneur de la victoire: Car après le combat il luy donna son sabre, disant qu'il n'y avoit point d'homme au monde qui fût plus digne de le porter que luy.

En effet il se mêla si avant parmi les ennemis, qu'il y pensa perdre la vie: Il sortit du combat tout couvert de playes, ce qui l'obligea de se retirer à son Chasteau de Tacacqui pour s'y faire panser. Pour Nobunanga il s'en retourna à Meaco & croyant que ses ennemis qui avoient perdu plus de six mille hommes en cette journée, n'estoient plus en estat de remuer, au lieu de profiter de sa victoire & de poursuivre les rebelles, il congédia une partie de ses troupes, Mais il ne fut pas long-temps sans reconnoître sa faute: Car les deux traîtres ayant ramassé le reste de leur armée & fait de nouvelles recrues, marcherent vers Meaco pour y surprendre Nobunanga. Leur marche ne put estre si secreta qu'il n'en eût le vent. Il se met donc à la teste de ce qu'il avoit de gens & les ayant joint la nuit, les chargea de telle furie, qu'ils furent obligés de se sauver sur les montagnes de Frenoxama. Le Roy devenu sage par ses propres fautes, les poursuivit & les tint assiégez dans ces forteresses de Bonzes: mais l'hiver estant survenu il fut contraint de se retirer à Meaco.

DU JAPON. LIV. V.

321
Cependant Vatadono demouroit à son Chasteau, où il commençoit à se bien porter. Le Pere Froez le visitoit souvent & l'instruisoit pour luy donner au plûtoist le Baptême: Mais que les jugemens de Dieu son terribles & qu'il est dangereux de differer sa conversion! Comme il est difficile que des peuples voisins demeurent long-temps en paix, un Tono voisin de Vatadono faisant des courses sur ses terres & tourmentant ses Sujets, il fut obligé de bastir deux Forts sur les frontieres pour l'arrester, & en donna le gouvernement à son frere Darie. Le Tono se voyant bridé, résolut ou de ruiner les Chasteaux, ou de s'en rendre le maistre. Darie en donne avis à son frere, qui crut que sa presence estoit nécessaire pour reduire cet ennemi à la raison. Il part donc de Tacacqui avec deux cens chevaux & laisse le reste de ses troupes à son fils qui le devoit suivre.

XXXVIII
Mort de Vatadono.

Le Tono en ayant eu avis, l'attend au passage & se met en embuscade avec ses gens derriere une montagne. Dès lorsqu'il aperceut Vatadono, il vint à toute bride fondre sur luy, l'environne de toutes parts sans luy donner moyen de s'échapper. Vatadono combatit avec toute la vigueur que le courage & le desespoir peuvent inspirer à un grand Capitaine, jusqu'à ce qu'estant percé de toutes parts il tomba mort sur la place.

La nouvelle en estant venue à Meaco, on ne peut dire la douleur qu'en eut Nobunanga; mais beaucoup plus les Chrétiens qui perdoient un Pere & un Protecteur, & par dessus tout le Pere Froez qui l'aimoit tendrement & qui estoit inconsolable de ce qu'il estoit mort sans avoir reçu le Baptême. Il esperoit néanmoins que Dieu luy auroit fait misericorde en consideration des services qu'il avoit rendus à son Eglise & de la resolution qu'il avoit formée de se faire Chrétien.

XXXIX.
Les Bonzes de Frenoxama sont mis à mort.

La perte d'un si grand homme fut adoucie par la vengeance que Dieu tira des Bonzes de Frenoxama qui avoient excité tant de persecutions contre les Chrétiens & qui se proposoient de les exterminer après la mort de Vatadono: Mais que peut le conseil & la prudence des hommes contre ceux que Dieu protege? Ces miserables après avoir mis le comble à leurs iniquitez furent châtiés de Dieu selon leur merite en cette maniere.

Il y avoit long-temps que Nobunanga portoit une haine mortelle aux Bonzes de Frenoxama, parce qu'ils avoient pris le parti du Roy de Nechien son ennemi & qu'ils s'estoient déclarez pour Mioxindono & Daxandono, les ayant reçu chez eux. Il

les avoit assiégés comme nous avons dit, mais il fut obligé de se retirer, tant pour la rigueur de l'hiver, que parce qu'il n'avoit pas de forces suffisantes pour investir toutes ces montagnes. Il fait donc venir une armée de Mino, & comme il se fut mis en campagne, faisant semblant de retourner en son Royaume, il tourne tout d'un coup vers Frenoxama où tous les Bonzes s'étoient assemblés & l'investit de toutes parts sans qu'il en pût sortir une ame.

Les Bonzes fort étonnés & ne se voyant point en état de résister à une si puissante armée, tâchent de l'appaiser par une grosse somme d'argent qu'ils luy promettent. Nobunanga leur répond qu'il comptoit sur leurs trésors, mais qu'il ne vouloit pas qu'ils luy en fissent sa part; qu'ils eussent seulement à se défendre. Ceux-cy luy représentant la sainteté du lieu dont il ne pouvoit, disoient-ils, approcher les armes à la main sans irriter les Dieux. *Les Dieux*, dit-il, *vous défendront si vous estes leurs amis, & si vous ne l'estes pas, je viens pour les vanger.* N'ayant rien gagné par leurs promesses & par leurs remontrances, ils employent le credit du Dairi & du Cubo: mais Nobunanga se rend inexorable, & ayant fait avancer son armée, il brûle la ville de Sacomoto & deux villages qui estoient au pied de la montagne; à la faveur de la fumée il fait grimper ses gens, lesquels ayant fait brèche dans les murailles se rendent maîtres de la forteresse & tuent sans quartier tout ce qu'ils rencontrent. On fit un carnage horrible de ces faux Prestres, dont les uns se precipitoient de la montagne en bas, les autres se refugioient dans leurs Temples, les autres se cachent dans des cavernes: mais Nobunanga avoit mis un si bon ordre que pas un ne pût échapper. Il fit mettre le feu au Temple du Dieu Canon qui avoit coûté des sommes immenses & à tous leurs autres Temples & Monasteres, & comme s'il eût esté à la chasse des bestes sauvages, il fit entrer ses gens dans les trous & dans les cavernes, où il fit égorger tous ceux qui s'y étoient retirés. Voilà le chastiment que Dieu tira des grands ennemis de sa gloire le jour de saint Michel de l'année 1571.

Les deux Chefs de la rebellion virent bien que Nobunanga les avoit traités de la sorte pour avoir pris leur parti & pour les avoir retirés chez eux: ce qui les piqua si vivement, qu'ils prirent résolution de recommencer la guerre. Pendant qu'ils traitent secrettement avec leurs alliez & qu'ils amassent des troupes, il nous faut visiter les autres Eglises du Japon & voir en quel état elles sont.

La

La noble & florissante Eglise de Bungo est celle que nous visiterons la premiere. Nous avons dit qu'en l'année 1565. le Pere de Torrez s'étoit retiré à Tacaxa ville du Royaume de Bungo, après la desolation de Vocoxiura. Il envoya de là au Roy le Frere Almeida, pour sçavoir si sa Majesté trouveroit bon qu'il s'arrestast en cette Ville pour y prescher la Loy de Dieu. Le Roy qui honoroit ce bon vieillard comme son propre Pere, luy envoya aussitost deux Patentes écrites en lettres d'or: l'une pour luy, l'autre pour Edoüard Sylva son compagnon, dont voicy la teneur.

Nous faisons sçavoir à tous les Sujets de nostre Royaume, qu'il leur est permis, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, d'embrasser & de professer la Religion Chrétienne. S'il se rencontre quelqu'un assez hardi pour inquieter les Peres & ceux qui se seront faits Chrétiens, qu'il sçache qu'il sera puni comme rebelle à mes volontés, car je n'ay rien plus à cœur que de voir prescher la Loy du vray Dieu dans mes Etats. Le Pere de Torrez ayant reçu cette Declaration la fit publier à Tacaxa, où il estoit & donna l'autre à Edoüard Sylva un peu avant sa mort, qui arriva, comme nous avons dit, lorsqu'il preschoit le Carême à Cavaxiri.

Les Bonzes enrageoient de voir les faveurs que le Roy faisoit aux Chrétiens: Et ne pouvant plus dissimuler leur ressentiment, ils le viennent trouver & luy représentent le tort qu'il faisoit aux Bonzes & à la Religion de ses ancestres, en favorisant comme il faisoit ces Europeens.

Le Roy les ayant entendus, leur fit cette réponse. *Il y a treize ou quatorze ans que ces bons Peres sont dans mon Royaume. Lorsqu'ils y arriverent je n'avois que trois Royaumes; j'en ay maintenant cinq. Mes finances estoient épuisées, & j'en ay à present plus qu'aucun Roy du Japon. Je n'avois point d'enfant mâle & j'en desirois avoir un qui fût mon heritier; j'en ay pour succeder à tous mes Etats. Depuis qu'ils sont sur mes terres, toutes sortes de prosperitez me sont arrivées. Quel bien m'ont fait vos Dieux depuis que je les sers? Allez, retirez-vous, & qu'il ne vous arrive jamais de parler mal des personnes que j'aime & que je considere.* Ils se retirerent fort confus & n'osèrent plus faire aucune plainte.

Ces faveurs du Prince excitoient de plus en plus les idolâtres à se convertir: Mais ce qui faisoit plus d'impression sur leurs esprits, c'estoit la parole de Dieu & la majesté de nos ceremonies: Car le service divin estoit célébré dans l'Eglise de Bungo avec beaucoup de pompe & d'éclat: On y disoit des grand' Messes tous

Tome I.

S f